



**HAL**  
open science

**IRDA - Institut de recherches en droit des affaires**  
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IRDA - Institut de recherches en droit des affaires. 2013, Université Paris 13. hceres-02031165

**HAL Id: hceres-02031165**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031165v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :  
Institut de Recherches en Droit des Affaires  
IRDA  
sous tutelle des  
établissements et organismes :  
Université Paris 13-Paris-Nord



Janvier 2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Unités  
de recherche

*Le Directeur*

**Pierre Glaudes**



# Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

- Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;
- Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;
- Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;
- Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;
- Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;
- Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes :

- Notation de l'unité : **Institut de Recherches en Droit des Affaires (IRDA)**

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A	A	B	B	B	A



# Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Institut de Recherche en Droit des Affaires
Acronyme de l'unité :	IRDA
Label demandé :	EA
N° actuel :	3970
Nom du directeur (2012-2013) :	M. Mustapha MEKKI
Nom du porteur de projet (2014-2018) :	M. Mustapha MEKKI

## Membres du comité d'experts

Président :	M. Paul-Henri ANTONMATTEI, Université Montpellier 1, Montpellier
Experts :	M. Baptiste BONNET, Université Jean Monnet, Saint-Etienne
	M. Philippe BRUN, Université de Savoie, Chambéry (représentant du CNU)
	M. Vincent DUSSART, Université Toulouse 1 Capitole, Toulouse

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M<sup>me</sup> Wanda MASTOR

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Charles DEFRANCOIS, Université Paris 13



## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

L'Institut de Recherche en Droit des Affaires (IRDA) a été créé en novembre 1994. Cette unité a obtenu le label d'équipe d'accueil en 2005. Elle est rattachée à la Faculté de droit de l'Université Paris 13 (Campus de Villetaneuse). L'IRDA ne dispose pas, au sein de cette composante, d'une localisation spécifique. Le projet scientifique de l'unité propose un changement de nom afin de tenir compte de la nouvelle orientation scientifique de l'unité : l'Institut de Recherche en Droit des Affaires devient l'Institut de Recherches pour un Droit Attractif.

### Équipe de Direction :

De 2007 à mars 2012, l'IRDA a été dirigé par M<sup>me</sup> Pascale BLOCH (PR). Depuis mars 2012, la direction de l'unité est assurée par M. Mustapha MEKKI (PR) accompagné par un directeur adjoint, M. Cyril GRIMALDI. Les membres du bureau sont depuis mars 2012 : M<sup>me</sup> Anne PENNEAU (PR) et M. Guilhem JULIA (MCF).

### Nomenclature AERES :

SHS2\_1

### Effectifs de l'unité :

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	33	33	28
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)			
<b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	2		
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	2		
<b>TOTAL N1 à N6</b>	<b>37</b>	<b>33</b>	<b>28</b>

<b>Taux de producteurs</b>	<b>85 %</b>
----------------------------	-------------



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	21	
Thèses soutenues	12	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *	0	
Nombre d'HDR soutenues	2	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	16	13



## 2 • Appréciation sur l'unité

### Points forts et possibilités liées au contexte :

L'IRDA est une unité de dimension consistante qui a élargi avec efficacité son périmètre scientifique. Elle a utilement modifié son organisation interne afin de renforcer une démarche scientifique plus collective et marquée par une plus forte pluridisciplinarité. La production scientifique est d'excellente qualité. L'unité organise régulièrement des manifestations scientifiques de très bonne facture. Le rayonnement de l'IRDA est incontestable et ne se limite pas à l'hexagone. Les liens noués avec des universités étrangères ont une bonne intensité et présentent une réelle originalité. L'implication des membres de l'IRDA est importante dans les formations de master 2. Le projet scientifique est crédible.

### Points à améliorer et risques liés au contexte :

La vie de l'unité mérite d'être enrichie par des rencontres plus fréquentes dans les locaux de l'Université. L'encadrement doctoral doit être renforcé. L'unité doit être aussi invitée à développer les liens avec le tissu économique, social et culturel local. Une plus grande lisibilité doit être offerte entre le thème de recherche et les axes de recherches qui participent à sa mise en œuvre.

### Recommandations :

Il est recommandé de renforcer la vie collective de l'unité, l'encadrement doctoral, s'assurer de l'adéquation des moyens au projet scientifique et renforcer la communication des actions internationales. Les tutelles devraient octroyer à l'IRDA les locaux dédiés.





### 3 • Appréciations détaillées

#### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

L'IRDA se prévaut d'un bilan très significatif sur le plan de la production scientifique, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Si l'unité a historiquement investi plus spécialement le champ du droit des affaires comme l'indique son nom, l'équipe de recherche actuelle se distingue par une très large couverture des principaux champs du droit privé, avec un axe fort autour du droit civil.

En plus des traditionnelles publications d'ouvrages et d'articles, l'équipe déploie une importante activité collective avec la participation à des colloques et l'organisation de nombreuses manifestations scientifiques dont les actes sont publiés (sous forme d'ouvrages ou d'un numéro spécial dans les revues éditées par LEXISNEXIS, LEXTENSO, LAMY avec comité scientifique ou comité de lecture).

Le travail et les résultats de l'équipe méritent d'être salués, tout en encourageant l'IRDA à fédérer davantage ses activités de recherche autour d'axes transversaux lisibles.

#### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

L'IRDA a acquis une visibilité et une notoriété incontestables. Outre l'impact des publications individuelles nombreuses et diversifiées, il faut souligner le dynamisme tout à fait remarquable d'une unité qui, pour n'être pas très importante en nombre, a déployé une activité scientifique considérable, en particulier avec l'organisation de colloques nombreux, sur des sujets très variés, en des lieux souvent prestigieux (Cour de cassation), rassemblant un grand nombre de participants.

Doivent également être soulignées l'originalité des thèmes abordés et leur adéquation avec l'actualité sociale et juridique, de même que l'aptitude manifestée au travail en réseau, que ce soit avec des sociétés savantes telle que l'association Henri Capitant des amis de la culture juridique française ou la participation à des LABEX.

Les collaborations internationales, telle celle mise en œuvre avec des chercheurs japonais, méritent également d'être saluées pour leur originalité. Peut-être ces différentes actions scientifiques mériteraient-elles d'être davantage mises en valeur par un effort supplémentaire de communication.

#### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'équipe de l'IRDA a consenti un effort méritoire pour développer des interactions avec l'environnement social, économique et culturel, notamment avec une recherche assurée avec le soutien de la MSH de Paris Nord, ou la participation au LABEX « industries culturelles et créations artistiques ».

Toutefois, et bien qu'il y ait à faire face à des difficultés contextuelles, l'unité doit être encouragée à développer davantage ce genre d'initiatives, de manière à renforcer notamment les liens avec les professions juridiques et plus généralement avec le tissu économique, social et culturel local.

#### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

La mise en place d'un règlement intérieur en 2012 exprime la volonté de renforcer l'organisation collective de l'unité. La gouvernance est utilement assurée par un directeur, un directeur adjoint, un bureau et une assemblée générale.

La vie de l'unité dans les locaux de l'Université est toutefois limitée. Le temps d'accès au campus de Villetaneuse ne favorise pas les rencontres, et l'IRDA ne dispose pas de locaux de recherches dédiés (seuls les titulaires en poste à l'Université Paris 13 bénéficient de quatre bureaux et d'un accès à la salle de documentation du Centre Fédéral pour la Recherche en Droit). L'absence de personnel administratif dédié (par exemple, IGR) ne contribue pas au développement d'initiatives collectives en matière de recherche.



### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'implication dans les formations de masters est importante. Plusieurs membres de l'IRDA encadrent ainsi 5 spécialités de master 2 (Master 2 Droit immobilier, Master 2 Droit européen et international, Master 2 Droit social et relations sociales dans l'entreprise, Master 2 Contentieux, Master 2 Droit des affaires). Qui plus est, de nombreux membres de l'IRDA assurent des enseignements, des directions de mémoires et de rapports de stage au sein de ces formations.

L'encadrement doctoral est perfectible. Le nombre de soutenance est relativement modeste à la lumière du nombre et de la qualité des enseignants-chercheurs de l'unité. Les doctorants, relevant tous de l'Ecole doctorale n°493, rencontrent régulièrement des difficultés de financement qui expliquent un taux de soutenance moyen. La durée de thèse excède souvent 6 ans. Les membres de l'unité ont bien conscience de ces faiblesses et propose un renforcement significatif de l'encadrement doctoral.

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet exprime une évolution significative du périmètre de recherches de l'unité conduisant même à un changement de nom. Initialement centré sur le droit des affaires, l'IRDA propose un thème plus fédérateur (le droit français comme modèle) avec des déclinaisons disciplinaires. Cette démarche nouvelle implique un renforcement de l'internationalisation de la démarche scientifique de l'unité. Les collaborations déjà menées avec des universités étrangères ainsi que les travaux de certains membres de l'équipe donnent une réelle crédibilité à cette stratégie. Toutefois, la faisabilité du projet est aussi liée à l'existence de moyens adéquats. Un renforcement de ces moyens est indispensable tant en matière de ressources humaines (prioritairement du personnel administratif) que de budget de fonctionnement.



## 4 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : Mercredi 9 janvier 2013 à 10h00

Fin : Mercredi 9 janvier 2013 à 11h30

Lieu de la visite :

Institution : Université Paris 13

Adresse : 99, Avenue Jean-Baptiste Clément, 93 430 Villetaneuse

Locaux spécifiques visités : aucun

Déroulement ou programme de visite :

9h-10h00 : rencontre avec le vice-président du conseil scientifique et le doyen de la faculté de droit

10h-11h30 : rencontre avec l'équipe de direction élargie à tous les membres de l'unité

11h30-12h15 : rencontre avec les doctorants.



## 5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

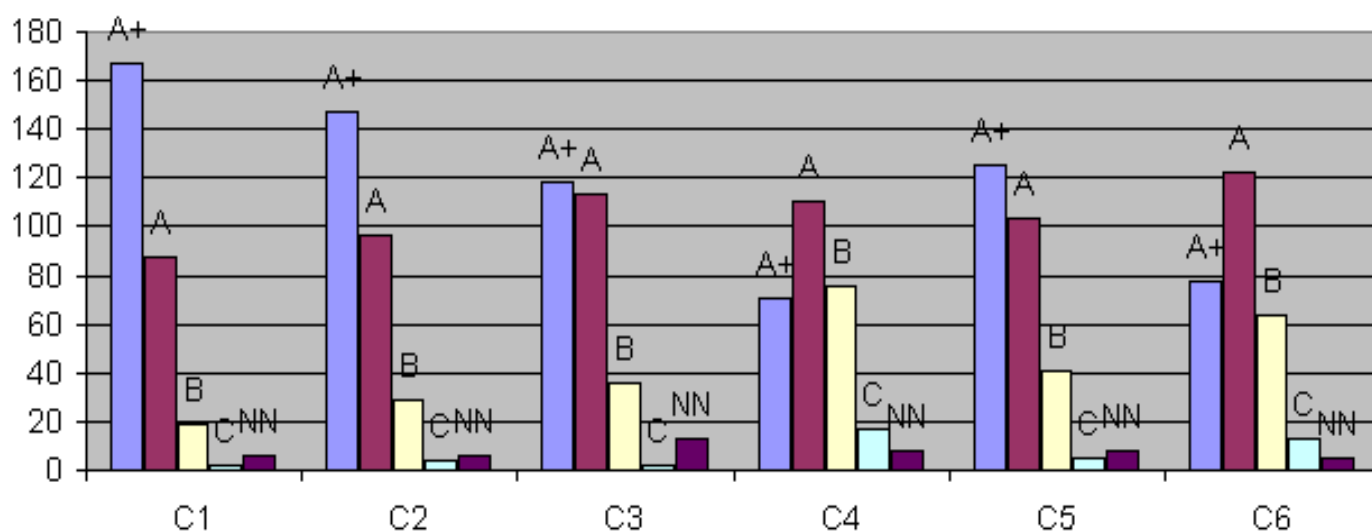
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





## 6 • Observations générales des tutelles

Villetaneuse, le 25 avril 2013

**Le Président**

Université Paris 13  
99, avenue J-Baptiste Clément  
93430 Villetaneuse  
Tél. 01 49 40 30 05  
Fax. 01 49 40 32 52  
pres-p13@univ-paris13.fr

**Observations générales sur le rapport AERES de  
L'Institut de Recherches en Droit des Affaires (IRDA, EA 3970)**

L'université souhaite remercier les membres du comité d'experts pour leur travail d'évaluation et leur rapport sur l'activité et les orientations de l'unité, malgré le peu de temps qui leur était dévolu sur place.

L'université et l'équipe se félicitent de voir reconnues quelques grandes qualités de l'unité, en particulier :

- le très bon bilan de la production scientifique et le dynamisme dans l'organisation de colloques de très bon niveau et productifs
- la visibilité et la notoriété incontestables qui s'internationalisent
- la progression dans la démarche collective et pluridisciplinaire.

L'établissement prend acte des critiques et recommandations du comité, notamment :

- le renforcement de l'encadrement doctoral
- l'invitation à intensifier les liens avec l'environnement local et professionnel privé
- la poursuite de l'ouverture internationale dans le cadre du projet.

Ces recommandations seront utiles pour nourrir la réflexion de l'université et de l'unité pour améliorer encore l'activité et la dynamique du laboratoire durant le prochain contrat.

Quelques réponses plus spécifiques du laboratoire sont annexées à la suite, sur quelques points précis du rapport.

Jean-Loup SAZMA





Le directeur et toute l'équipe de l'IRDA tiennent, tout d'abord, à remercier l'ensemble des experts de l'AERES pour le sérieux de leur travail et le ton cordial et respectueux qui a été le leur tout au long de l'expertise. Les échanges ont été constructifs et une place centrale a été accordée au dialogue et à l'échange ce qui a été très apprécié de tous.

Nous sommes également très heureux que les experts de l'AERES aient pu apprécier à sa juste valeur le travail colossal qui a été réalisé par l'équipe scientifique et administrative de l'IRDA, malgré la médiocrité des moyens matériels et financiers mis à notre disposition, faiblesse qui a été très pertinemment mise en lumière par le rapport de l'AERES.

Les points forts mis en exergue par l'AERES sont le fruit d'une subtile combinaison d'efforts individuels et d'efforts collectifs. L'AERES a très justement insisté sur l'implication scientifique exceptionnelle des membres de l'IRDA, aussi bien dans des projets individuels que dans des projets scientifiques, en insistant spécialement sur le rayonnement de l'IRDA en France et à l'étranger. L'AERES a souligné en outre la crédibilité et la pertinence du projet scientifique de l'IRDA pour les années à venir, projet qui s'appuie sur la construction d'un réseau avec de nombreux pays étrangers qui se renforce de jour en jour. Cette dynamique suit son cours car l'IRDA prépare actuellement un colloque avec une douzaine de professeurs japonais les 10 et 11 septembre 2013 avec un nouveau colloque prévu pour 2014 à Tokyo (M. Mekki et C. Grimaldi), un colloque franco-marocain en cours de préparation en partenariat avec l'Université de Paris 5 membre du PRES (M. Douadi), un colloque franco-Algérien sur le point de voir le jour (M. Mekki). La participation de l'IRDA avec le LABEX ICCA est de plus en plus intensive grâce à la prise en charge de nombreux projets par Nadine Prodhomme et Céline Bloud-Rey. Un colloque avec les laboratoires de droit public et de science politique ainsi que le Campus Condorcet est en cours de préparation sur « le lobbying : quel avenir ? ».

L'AERES a fait état de la nécessité d'intensifier les relations avec l'environnement social, économique et culturel. Cette remarque ne nous paraît pas pertinente car ces liens existent depuis de très nombreuses années notamment en liaison avec la Commission ouverte de droit social du Barreau de Paris avec lequel l'IRDA organise depuis 2008 une manifestation annuelle sur des thèmes d'actualité (La santé et la sécurité des salariés, Droit pénal du travail...). L'IRDA entretient également des liens étroits avec la Cour de cassation dont plusieurs sessions de formation ont été à l'appui de colloques de l'IRDA (Le statut du mineur, la franchise...). Aujourd'hui, un projet, soutenu par le Conseil Supérieur du Notariat, a été lancé sur « l'avenir du notariat », groupe de travail qui se réunira sur deux ans pour une recherche de nature transdisciplinaire (sociologues, économistes, juristes, historiens...).

Il faut par ailleurs insister sur les points à améliorer mis en avant par l'AERES et auxquels nous adhérons. Il s'agit, d'une part, des conditions matérielles et financières insuffisantes en comparaison à la production scientifique du laboratoire (aucune salle de réunion, aucun bureau réservé au directeur, allègement de services insuffisant pour les directeurs, moyens financiers insuffisants pour des projets internationaux...). Le travail de Madame Claudine Moutardier, ingénieur d'études et docteur en droit, est indispensable à l'IRDA. La gestion financière, administrative et parfois scientifique de Madame Moutardier est le poumon de l'activité de l'IRDA. L'AERES a fait, enfin, observer que le travail avec les doctorants devait être intensifié. Cette question a été abordée à l'oral avec les experts à qui il a été précisé qu'un projet était en cours de préparation. Depuis lors, ce projet a vu le jour. Il s'agit d'un entretien individuel, deux fois par an, avec l'ensemble des doctorants devant un parterre d'enseignants afin qu'ils exposent l'état d'avancement de leur thèse. La première session a été un réel succès.

Enfin, si les thèses sont peu nombreuses et la durée parfois excessive, c'est principalement en raison des conditions matérielles dans lesquelles doivent travailler les étudiants de l'Université Paris 13. La Seine-Saint-Denis concentre, plus qu'ailleurs, des populations très modestes. Les

étudiants ne peuvent se contenter de faire une thèse sans soutien financier. A défaut de bourses ou d'allocations, ils doivent travailler en même temps que la thèse. Le résultat est un taux d'échec important et des thèses qui ne sont pas à la hauteur des attentes de l'Université pour certains d'entre eux.

Même si le dialogue avec les experts a été constructif, une réunion d'une heure et demi ne permet pas de faire valoir tous les arguments et toutes les qualités du centre de recherche de l'IRDA. Il serait opportun qu'une durée plus importante soit accordée à l'avenir pour, notamment, laisser davantage la parole aux membres de l'IRDA qui étaient, pour la plupart, tous présents lors du rendez-vous fixé par l'équipe de l'AERES, ce qui a été très apprécié et confirme l'implication des membres de l'IRDA.